

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 décembre 2020**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 sur le Budget principal et les 3 Budgets Annexes.**

L'an deux mille vingt, le deux décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle d'amphi au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :35 (dont 3 procurations) -104 voix

Votants : 34 Pour soit 104 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP VISIO  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Pierre ALLARD – 1 voix - VISIO  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO  
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO  
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO  
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix  
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO  
Mme Dominique DELPEUCH – 1 voix - VISIO  
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO  
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO  
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO  
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - VISIO  
Mr Bertrand LABAR – (suppléant de Mr O.Mouveroux) – 1 voix - VISIO  
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - PRESENTIEL  
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO  
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix - VISIO  
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à JM BOST) - 2 voix  
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO  
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO  
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO  
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO  
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix  
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE – (suppléant de Mr P. MOULIN) – 1 voix-VISIO  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - PRESENTIEL  
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Président de la CC POL  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président Département Corrèze  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Conseillère Communautaire CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Président Département Haute-Vienne  
Président de la CC Briance Combadre  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire CC Noblat  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val Dordogne  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yriex  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Jean-Marie HORRY – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Remy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président Département Creuse  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président Tulle Agglo  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Président CC Pays Sostranien  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20201202-CS94\_D754-D

N°754-1

Une deuxième décision modificative est nécessaire pour le budget principal et les 3 budgets annexes. Il convient, en effet, de prévoir, les inscriptions et ajustements de crédits comme détaillés ci-dessous :

**Budget Principal :**

Région Nouvelle Aquitaine :

La Région Nouvelle Aquitaine a versé au Syndicat Mixte entre 2013 et 2016, une avance de 3M€ pour compenser l'aide de l'Etat FSN dans le cadre des opérations de travaux du SDAN Pilote Axe 1 et Axe 2. La Région Nouvelle Aquitaine souhaite, même si, l'intégralité de l'enveloppe FSN sur ce périmètre n'a pas encore été versée à DORSAL, que le Syndicat lui rembourse cette somme sur l'exercice budgétaire 2020. A ce titre, il est nécessaire d'inscrire, pour régulariser cette opération d'un point de vue budgétaire, une somme de 3 000 00 € en :

- Dépenses : *compte 1312 « subvention d'investissement – Région »*
- Recettes : *compte 1311 « subvention d'investissement – Etat »*

Cette opération ne sera complètement effective que si la trésorerie du Syndicat, sur le budget principal, le permet.

AXIONE LIMOUSIN remboursement de TVA :

Il est nécessaire de régulariser les écritures relatives aux remboursements de TVA des avenants **AXIONE LIMOUSIN**. Au final le montant total de TVA récupéré sur les **avenants 29,30,35,38 et 39** a été plus important que prévu (+315 219€). Par ailleurs, une **nouvelle régularisation** sur les avenants 30, 35 et 38 est en cours à hauteur de 223 600€. Il convient donc d'inscrire un montant supplémentaire total de **538 819€** selon les mouvements ci-dessous : Cette régularisation impacte à la fois un chapitres budgétaire réel et d'ordre.

Réel :

- Recettes d'investissement : chapitre 27 « autres immobilisations financières », article 2762 « *créances sur transfert de droits à la déduction de TVA* » = 538 819€
- Dépenses d'investissement : chapitre 23 « immobilisation en cours », *article 2315* = 538 819€

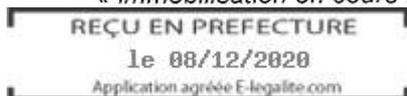
Ordre :

- Recettes d'investissement : chapitre 041 « opérations patrimoniales » *article 21538 « autres réseaux »* = 538 819€
- Dépenses d'investissement : chapitre 040 « opérations d'ordre et transfert entre sections » *article 2762* = 538 819€

Régularisations articles 139 :

Investissement :

- Ordre / dépense :
  - o Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert de sections ». Sont concernées ici les opérations d'amortissement des recettes effectuées sur les **articles 139** – Suite à des ajustements effectués avec la Paierie Départementale, il est nécessaire d'ajouter, en dépense d'investissement, sur les articles 13912 et 13913 1€ soit au total une dépense de **+2€** sur le chapitre 040.
- Réel / dépense :
  - o Cette dépense sera équilibrée en dépense d'investissement par une réduction du même montant sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours », *article 2135 « immobilisation en cours »*.



Cette régularisation a, par ailleurs, un impact comptable sur la section de fonctionnement :

Fonctionnement :

- Ordre / recette :
  - o Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert de sections », La régularisation des articles 139 indiquée plus haut impacte directement en recette de fonctionnement l'article 777 « *Quote-part subv Invest-Transf au compte résultat* » soit une hausse de 2€ sur le chapitre 042.
- Réel / dépense :
  - o Cette recette supplémentaire sera équilibrée par une hausse en dépense du même montant sur le chapitre 011 « charge à caractère générale », article 6226 « *prestations extérieures* ».

**Budget Annexe Corrèze :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Il est nécessaire au vu du disponible à date et des factures en attente d'ajouter des crédits sur les articles ci-dessous :

- Chapitre 011 « Charges à caractères générales » :
  - o Article 6226 « prestations de services » = 2 000€ (formations Orange)
  - o Article 6358 « *Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres droits* » (taxe d'aménagement, redevance archéologique) = 2 000 €
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :
  - o Article 651 « redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires » (Frais IBLO Orange) = 70 000€
- Chapitre 67 « intérêts moratoires et pénalités »
  - o Article 6711 « charges exceptionnelles » (Pénalités Orange de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais) = 5 000 €

Soit un montant total de dépenses supplémentaires de **79 000€**.

Recettes :

Ces dépenses seront prises en charge par les recettes ci-dessous :

- Chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses »
  - o Article 70878 « *Remboursements de frais - par d'autres redevables* » au titre des remboursements des formations « Orange » par les constructeurs du réseau FttH à Dorsal pour un montant de 2 000€.

- Chapitre 75 - Autres produits gestion courante »
  - o Article 757 « Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » au titre de la redevance de **co-financement Rd2** versée par la **SPL NATHD** sur l'exercice 2020 – Montant total versé par la SPL = **119 249.44€**.

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 75 article 757 pour compenser les dépenses ci-dessus un montant de recette de co-financement de **77 000€**, la différence impactera le report 2020.

Section d'investissement :

Il est nécessaire au vu du disponible à date et des factures en attente d'effectuer les mouvements de crédits sur les articles ci-dessous :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :
  - o Augmentation de l'article 2088 « autres immobilisations incorporelles » à hauteur de **120 000€** (Droit d'Usage ENEDIS/ FDEE, Syndicat de la Diège)
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours »
  - o Diminution de l'article 2315 « immobilisation en cours – travaux FttH » à hauteur du même montant.

**Budget Annexe Creuse :**

Section d'investissement :

Emprunt long-terme FttHJ2 Creuse :

Pour faire suite,

- à la délibération 687 du 28/06/2019 qui,
  - o adopte le plan de financement pour le déploiement jalon 2 FttH sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne,
  - o autorise le président du Syndicat à lancer la consultation bancaire, à négocier au mieux avec les banques pour le territoire de la Creuse, et à signer tout acte s'y rapportant,
- et à l'actualisation prévisionnelle du plan de financement J2 suite à la notification du marché de travaux jalon 2 (*NB : ce plan de financement actualisé sera acté lors du prochain comité Syndical en Janvier 2021*).

il est nécessaire d'inscrire en recette d'investissement le montant total maximum de l'emprunt à contracter, à savoir **55 230 418€**.

Ce montant pourra être éventuellement re évalué à l'aune du vote du plan de financement jalon 2 actualisé.

Pour rappel, cet emprunt sera composé pour moitié d'un prêt avec la **Banque des Territoires** (40 ans, phase de mobilisation de 5 ans) soit un montant d'emprunt de **27 615 209€** et pour l'autre moitié avec les Banques commerciales (20 ou 30 ans, phase de mobilisation de 2 ans).

Les mouvements budgétaires ci-dessous, sur la section d'investissement, doivent être effectués pour cette opération :

- Inscription en recettes sur le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés », article **1641**, de 55 230 418€
- Inscription en dépenses sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours », article **2315** de ce même montant.

Ces emprunts seront garantis à 50 % par le Conseil Départemental de la Creuse et 50% par les EPCI Creusois selon une quote-part calculée sur le nombre de prises à construire sur chacun de leur territoire.

Mouvements budgétaires « autres » :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Il est nécessaire au vu du disponible à date et des factures en attente d'ajouter des crédits sur les articles ci-dessous :

- Chapitre 011 « Charges à caractères générales » :
  - o Article 6226 « prestations de services » = 200€ (formations Orange)
  - o Article 6358 « *Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres droits* » (taxe d'aménagement, redevance archéologique ) = 1 000 €
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :
  - o Article 651 « redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires » (Frais IBLO) = 65 000€.
- Chapitre 67 « intérêts moratoires et pénalités » :
  - o Article 6711 « charges exceptionnelles » (Pénalités Orange de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais) = 3 000 €

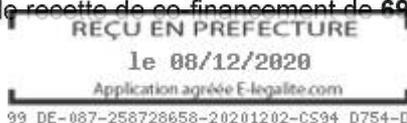
Soit un montant total de dépenses supplémentaires de **69 200€**.

Recettes :

Ces dépenses seront prises en charge par les recettes ci-dessous :

- Chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses » :
  - o Article 70878 « *Remboursements de frais - par d'autres redevables* » au titre des remboursements des formations « Orange » par les constructeurs du réseau FttH à Dorsal pour un montant de 200€.
- Chapitre 75 - Autres produits gestion courante »
  - o Article 757 « Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » au titre de la redevance de **co-financement Rd2** versée par la **SPL NATHD** sur l'exercice 2020 – Montant total versé par la SPL = **160 683,76€**.

Il est proposé d'inscrire sur le chapitre 75 article 757 pour compenser les dépenses ci-dessus un montant de ~~recette de co-financement de 69 000€~~, la différence impactera le report 2020.



**Budget Annexe Haute-Vienne :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Il est nécessaire au vu du disponible à date et des factures en attente d'ajouter des crédits sur les articles ci-dessous :

- Chapitre 67 « intérêts moratoires et pénalités » :
  - o Article 6711 « charges exceptionnelles » (Pénalités Orange de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais) = 200 €

Soit un montant total de dépenses supplémentaires de **200€**.

Recettes :

Ces dépenses seront prises en charge par les recettes ci-dessous :

- Chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses »
  - o Article 70878 « Remboursements de frais - par d'autres redevables » au titre des remboursements des formations « Orange » par les constructeurs du réseau FttH à Dorsal pour un montant de 200€.

A titre d'information, le montant de la redevance de **co-financement Rd2** versée par la **SPL NATHD** sur l'exercice 2020 est de **290 580.27€**. Le titre correspondant impactera le report 2020 sur la section de fonctionnement.

***Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité, les décisions modificatives N°2 pour le budget principal et les 3 budgets annexes, dans leur totalité et par chapitre tel que présenté ci-dessus.***

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

